Revue de l'Association
des ingénieurs en climatique,
ventilation et froid (AICVF)

ISSN n° 1774-5071

66, rue de Rome · 75008 Paris
Tél : 01 53 04 36 10
Fax : 01 42 94 04 54
www.aicvf.org
revue@aicvf.org

Édition

Directeur de la publication :
Bertrand Montmoreau
Rédactrice en chef :
Marie-Laure Falque-Masset
Comité de rédaction :
Irène Arditi, Franck Benassis, Michel Bourdier, Jack Bossard, Roger Cadiergues, Bernard Caroff, Roger Cornette, Alain Dupré, Didier Glatigny, Jean Hrabovsky, Jean Lannaud, Michel Laval, Philippe Ménard, José Naveteur (secrétaire du comité de rédaction), Jean Pradère, Michel Raoult.

Réalisation

Atelier Mathieu Chévara
7, rue Oberkampf, 75011 Paris
Tél. : +33 (0)1 48 06 35 13
atelier@atelier-chevara.com
Gérant : Mathieu Chévara
Secrétariat de rédaction, rédaction :
Maylis Gaillard, Emmanuelle Jeanson
Réalisation graphique :
Anouk Garin / Atelier Chévara etc.
Conception graphique :
Mathieu Chévara, Florence Boyer
Impression et routage :
Imprimerie Chirat

Abonnements

Climagora Promotion
Service Abonnement CVC
66, rue de Rome
F - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 36 10 - Fax : 01 42 94 04 54
Contact : Karine Mazri

Abt France 1 an : 80 € TTC (78,35 € HT)
Abt France 2 ans : 130 € TTC (127,33 € HT)
Abt étranger 1 an : 110 € HT
Abt étranger 2 ans : 180 € HT
Prix au numéro : 20 € TTC (19,59 € HT)

Publicité

Climagora Promotion
66, rue de Rome · 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 36 10
Fax : 01 42 94 04 54
Chef de publicité : Michel Laval

Inscrit à la Commission paritaire :
NO : 0410 G 87071
Dépôt légal : février 2009

Les articles publiés sont sélectionnés avec soin en regard de leur intérêt pour les professionnels de la climatique ; les auteurs expriment en toute liberté leur point de vue et ni l'AICVF ni l'Atelier Mathieu Chévara ne sauraient être tenus responsables des articles publiés, ceux-ci relevant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957 - art. 40 et 41 et Code pénal art. 425).

Couverture : Xoxoxoxo xoxoxoox.

ÉDITORIAL

Réussir le défi des "3 x 20"

Il y a à peine deux ans, le premier "examen stratégique de la politique énergétique européenne", publié par la Commission européenne, ouvrait la voie à des avancées importantes en direction d'une politique énergétique européenne plus durable avec l'idée des "objectifs 3 x 20" (20 % d'efficacité énergétique, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre), confirmé ensuite par le Conseil européen, puis rapidement - mais seulement partiellement - traduit dans un nouvel arsenal législatif.

En novembre 2008, la Commission européenne a sorti le deuxième rapport, consacré à la question de la sécurité d'approvisionnement.

Réussir les "3 x 20" demande une stabilité et une volonté politique de long terme. Dans ce cadre, il est particulièrement préoccupant de constater que l'objectif de réduire notre consommation énergétique de 20 % est le seul des objectifs "3 x 20" à ne pas encore avoir été traduit dans un instrument législatif contraignant.

Parmi les mesures proposées en matière d'efficacité énergétique, il faut souligner particulièrement la proposition de recadrage de la directive sur la Performance énergétique des Bâtiments (PEB), qui constitue certainement un pas dans la bonne direction. En éliminant (ou abaissant) les seuils d'application de la directive - fixés auparavant à 1 000 m² -, en renforçant le système des certificats de performance énergétique des bâtiments, en incorporant les "systèmes techniques des bâtiments" (qui comprennent, entre autres, les installations de chauffage et de refroidissement), en posant les bases d'une harmonisation des standards de performance énergétique en Europe, ce "recadrage" renforce clairement la directive existante.

■ **Jean-Louis Joseph,** président de la FEDARENE, Fédération européenne des agences de l'énergie et de l'environnement.

Jean-Louis Joseph est également :
› membre du Comité des Régions, au sein duquel il est le rapporteur pour la Commission du Développement Durable (DEVE) du Comité des Régions sur deux textes particulièrement importants pour la FEDARENE : le recadrage de la directive européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments et la deuxième analyse stratégique de la situation énergétique de l'Union européenne.
› Président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et président du PNR du Luberon.

« L'efficacité énergétique devrait être la clé de voûte des politiques européennes en matière d'énergie ! »